



**PRÉFET
DU CALVADOS**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

Agence régionale de santé

à Caen, le 6/4/2023

Affaire suivie par
Sophie GIACCOMAZZI et Gautier JUE
Service Eau et Biodiversité et
Unité santé environnement du Calvados
Mél. : ddtm-se@calvados.gouv.fr
ars-normandie-se14@ars.sante.fr
Tél. : 02 31 30 64 00 (accueil)
02 31 70 95 44 (secrétariat)

Le préfet

à

Liste des destinataires in fine

Objet : réutilisation des eaux usées traitées

PJ : décret du 10 mars 2022 et arrêté ministériel du 28 juillet 2022

L'épisode de sécheresse auquel le Calvados a été confronté en 2022 a mis en évidence la fragilité des ressources en eaux superficielles et souterraines du département. La faiblesse des précipitations intervenues cet hiver et la recharge insuffisante des nappes phréatiques qui en résulte m'a conduit à placer le département en vigilance sécheresse depuis le 22 mars 2023. Ces éléments confirment l'impérieuse nécessité de faire preuve d'une plus grande sobriété collective dans l'usage de la ressource en eau.

Une des pistes de préservation durable des ressources en eau réside dans la réutilisation des eaux usées traitées, ainsi que l'a souligné le Président de la République lors de la présentation, le 30 mars dernier, du plan d'action pour une gestion concertée et résiliente de l'eau. Il nous faut passer collectivement de 8 à 300 millions de m³ réutilisés d'ici 2030 et faire émerger 1 000 projets. Je souhaite que notre département prenne sa part dans cet effort collectif avec *a minima* 10 projets représentant plus de 3 millions de m³.

Un décret et un arrêté publiés en 2022 ont complété la réglementation existante (textes joints). Ainsi, les usages possibles des eaux usées traitées ont été largement élargis et le contenu des dossiers de demande a été clairement défini, supprimant ainsi les éventuels obstacles administratifs, dans le but de faire émerger le maximum de dossiers (arrosage d'espaces verts et de pistes, nettoyage de voirie, nettoyage de véhicules professionnels, hydro-curages de réseaux, etc.).

Ainsi, je vous invite à prendre l'attache de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et de l'Agence régionale de santé (ARS) pour vous préciser les conditions dans lesquelles les projets de réutilisation des eaux usées traitées pourront être réalisés et vous conseiller dans les démarches à conduire. Je sais également pouvoir compter sur vous pour diffuser cette information auprès de tous les porteurs de projets potentiels.

En outre, des aides financières de l'Agence de l'eau peuvent être octroyées dans ce cadre.

Les services de la DDTM et de l'ARS sont à votre disposition pour vous accompagner dans l'émergence et la mise en œuvre dans les meilleurs délais de ces projets d'avenir.

Thierry MOSIMANN

Liste des destinataires

- Messieurs les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale
- Mesdames et messieurs les maires
- Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie Caen Normandie
- Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie Seine Estuaire
- Monsieur le président de la chambre des métiers et de l'artisanat
- Monsieur le président de la chambre d'agriculture

Copie pour information

- Monsieur le président de l'Union amicale des maires du Calvados
- Monsieur le directeur de la délégation territoriale Bocages normands de l'Agence de l'eau Seine Normandie